

Commune de Trignac

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 6 décembre 2023

DEL_20231206_04

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

29

20

26

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre,

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Cession d'une
bande de terrain
à SOFOP TALIA
parcelles AS 334p,
AS 428p et AS 582p**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

07 décembre 2023

Et que la convocation avait été faite le

29 novembre 2023

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Laurence FREMINET
Gilles BRIAND - Emilie CORDIER - Hervé MORICE - Sébastien WAIRY
Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Jean-Pierre LE CROM
Laurence DUPONT - Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER
Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS - Thierno DIALLO - Brieg PICAULT
Marjorie GARCIA - Françoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU
Alain DESMARS

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE
- Denis ROULAND a donné son pouvoir à Gilles BRIAND
- Laurence DUPONT a donné son pouvoir à Stéphanie BURNEL (arrivée à 20h24)
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Myriam LEROUX
- Magalie MACE a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- David PELON a donné son pouvoir à Françoise HAFFRAY

Absent(e)s : Michel CONANEC - Cécile NICOLAS - Aurélie LEGUNEHEC

M. Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Suite à la cessation d'activité de l'entreprise RFS, l'entreprise SOFOP TALIA souhaite acheter une partie du site à l'entreprise RFS. Pour des raisons réglementaires de sécurité imposant une distance de 15 m entre la limite des bâtiments et la limite de propriété, SOFOP TALIA a sollicité la Ville pour acquérir une bande de terrain sur les parcelles AS 334, AS 428 et AS 582.

Dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle entreprise sur la commune, il est aujourd'hui proposé au conseil municipal d'approuver la cession d'une partie des parcelles AS 334p, AS 428p et AS 582p.

L'entreprise SOFOP TALIA s'engage à :

- Laisser le parking inconstructible et réservé à la circulation
- Laisser les réseaux sous-terrain accessibles pour l'entretien ou le remplacement par les collectivités territoriales,
- Entretien des clôtures actuelles non modifiées,
- Prendre à sa charge les frais d'un géomètre missionné pour effectuer un bornage afin de bien délimiter les parcelles.
- Planter une haie sur la parcelle acquise, en accord avec les préconisations du service environnement afin de masquer le bâtiment et de rendre le site agréable.

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 044-214402109-20231206-DEL_20231206_04-DE

S²LO



VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,
VU l'avis de la commission Urbanisme en date du 28 novembre 2023,
Vu l'estimation de France Domaine réf. n° 2021/44210 - Trignac/5789625

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

- **Article 1** : D'émettre un avis favorable à la cession des parcelles AS 334p, AS 428p et AS 582p, soit une superficie d'environ 1327 m², en vue de la réalisation dans les conditions précitées ;

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 12/12/2023

S²LOW

ID : 044-214402109-20231206-DEL_20231206_04-DE

L'estimation de France Domaine a évalué les biens à 30 € le m².

| Section cadastrale | Numéro cadastral | Surface globale | Surface cédée | Zonage PLUi | Propriétaire | Acquéreur | Coût D'acquisition |
|--------------------|------------------|-----------------------|--------------------|-------------|-----------------|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AS | 334p | 682 m ² | 150 m ² | UQa2 | COMMUNE TRIGNAC | Association Camille Claudel | Selon l'avis des domaines, cession à 30 €/m ² + frais d'acte à charge de l'acquéreur |
| AS | 428p | 824 m ² | 235 m ² | | | | |
| AS | 582p | 60 859 m ² | 942 m ² | | | | |

- **Article 2** : d'autoriser le maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.
- **Article 3** : Dit que la recette sera prévue au budget de la commune.

| | |
|-------------|----|
| Voix pour | 26 |
| Voix contre | 0 |
| Abstentions | 0 |



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Retour en Mairie le : 
Publié le 12/12/2023
Publié ou affiché le :
ID : 044-214402109-20231206-DEL_20231206_04-DE

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 12/12/2023



ID : 044-214402109-20231206-DEL_20231206_04-DE